

Maçon en voirie et réseaux divers

RNCP38080 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	231s, 341
Formacode(s)	22062, 22010, 22001
Code(s) ROME	F1702, I1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	28/10/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

163 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 149 à former et organiser l'évaluation et 14 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ABSKILL II	40827328200058	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL II	40827328200074	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL II	40827328200082	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL II	40827328200090	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL II	40827328200108	Former et organiser l'évaluation
ACCESS PRO	79402757300011	Former et organiser l'évaluation
AFOR TP	31955718700022	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former

Liste complète des 163 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38080-macon-en-voirie-et-reseaux-divers/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le maçon en voirie et réseaux divers (maçon VRD) réalise des ouvrages dans le cadre de projets de création ou d'un aménagement urbain et rural de type :

- Viabilisation de lotissement
- Réfection d'infrastructures comprenant la démolition et reconstruction de voiries, parkings, piétonniers, etc.
- Embellissement des espaces publics
- Construction de la partie génie civil des réseaux de distribution courants forts (électricité et éclairage public)

- Construction de la partie génie civil des réseaux de distribution des courants faibles (réseaux de télécommunication, fibre optique, signalisation urbaine, etc.)
 - La réalisation des collecteurs et branchements permettant l'évacuation des eaux pluviales (grille, avaloir, etc.)
- L'ensemble de ces opérations est assimilable à des missions de services publics, afin de garantir à l'ensemble de la population, des infrastructures de qualité. D'un point de vue environnemental et économique, elles permettent ainsi d'améliorer le cadre de vie de tous les usagers.

ACTIVITÉS VISÉES

L'ensemble de ces opérations est assimilable à des missions de services publics, afin de garantir à l'ensemble de la population, des infrastructures de qualité. D'un point de vue environnemental et économique, elles permettent ainsi d'améliorer le cadre de vie de tous les usagers.

A partir de plans ou schémas et des directives orales du responsable de chantier, il intervient pour effectuer la mise en place de la signalisation de chantier et de dispositifs de sécurité. Il procède à la mise en place des repères d'implantations secondaires. A la suite de quoi, il assiste les engins lors de la démolition de chaussée et du terrassement, puis réalise les finitions manuellement.

Pour la pose des réseaux, chambres ou regards, il guide les engins de terrassement lors de l'ouverture des tranchées et met en place les dispositifs de protection (blindage et/ou boiserie). Ensuite, il tire les gaines et fourreaux permettant la mise en place des câbles réseaux secs courants forts et courants faibles enterrés. Il pose le collecteur principal d'eaux pluviales, met en place les regards de visite, scelle les fontes de voirie et effectue les branchements (avaloirs, grilles, etc.). Il construit de petits ouvrages d'embellissement urbain, tels que des bacs à fleurs, des murets, etc. Il réalise des ouvrages coulés en place plus spécifiques, tels que des massifs pour candélabres, des plots de fondations de panneaux de signalisation verticale ou de structure permettant d'installer des stations de vélos, etc. Il pose les bordures, les caniveaux et les pavés en pierres naturelles ou en béton. Il réalise les dallages de voirie en béton suivant la finition demandée (taloché, balayé, désactivé, etc.). Il veille constamment à la propreté de son environnement de travail et nettoie et entretient son matériel.

L'activité se mène en équipe, sur des chantiers souvent en milieu urbain ou sur des zones encore vierges lors de la viabilisation de parcelles (création de lotissements, plateformes industrielles). Les travaux confiés sont réalisés à partir des consignes données par le responsable de chantier. La nature et l'importance des travaux, les plannings des chantiers et les conditions météorologiques conduisent parfois à des adaptations d'horaires.

Le maçon VRD est soumis aux conditions climatiques (froid, pluie, vent, chaleur). La prise de poste et le retour de fin de journée se font généralement au centre de travaux ou au dépôt de l'entreprise. Les chantiers éloignés induisent des déplacements dont la fréquence et la durée dépendent de l'activité et de la spécialisation de l'entreprise. Certains matériaux sont utilisés avec précautions (colles, solvants, ciments, etc.). Le maçon VRD exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en œuvre des matériels et des produits.

Le maçon VRD en tant qu'acteur clé sur les chantiers de travaux publics joue un rôle essentiel dans la préservation de l'environnement et la réduction énergétique. Sous les directives de l'encadrement, il contribue à optimiser les pratiques de construction, la réduction des déchets, adopte des pratiques plus durables avec pour effets des impacts positifs sur l'environnement et l'économie, améliorant ainsi la qualité de vie de tous les usagers.

En effet, ses activités sont assimilables à des missions de service public qui visent à garantir des infrastructures de qualité pour l'ensemble de la population.

Très tôt, il est sensibilisé et informé des meilleures pratiques à adopter en matière de construction durable, de préservation de l'environnement et de sécurité au travail. Cela inclut l'utilisation responsable des ressources, telles que les matériaux recyclés ou à faible empreinte carbone, la gestion responsable des ressources naturelles, par la mise en place de techniques de construction respectueuses de l'environnement qui limitent les perturbations des écosystèmes locaux lors de la réalisation de ses travaux. Il contribue à son niveau à protéger l'environnement sur les chantiers de travaux publics sur lesquels il évolue, notamment en sensibilisant ses collègues, avec qui il peut partager son expertise et encourager l'adoption de bonnes pratiques environnementales. Son engagement et son implication sont cruciaux pour réduire l'impact négatif de ses travaux.

Le maçon VRD connaît les risques professionnels (bruit, coupures, chutes, etc.), les identifie dans ses situations de travail et met en œuvre les mesures de protection collective et individuelle visant à supprimer, limiter ou éviter l'exposition au danger. Il sait identifier les risques potentiels tels que la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés dans tout document approprié (repérage amiante avant travaux, plan de récolement, autres documents) ou la présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. Il exerce l'activité dans le respect des règles de sécurité collective et individuelle (et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de

prévention).

Lors d'interventions rentrant dans le champ de travaux dits d'urgence (réparations de réseaux d'eaux pluviales, affaissement routier, etc.), tels que définis dans les textes relatifs à la réforme anti-endommagement des réseaux, le maçon VRD doit être titulaire d'une attestation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), niveau opérateur, délivrée par son employeur conformément aux dispositions de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié. Par ailleurs dans certaines situations professionnelles, une autorisation de conduite d'engins autoportés ainsi qu'une habilitation électrique délivrée par le responsable de l'entreprise peuvent être nécessaires.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie
 - Effectuer les opérations préalables aux interventions en sécurité sur un chantier d'un aménagement urbain ou rural.
 - Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux.
 - Suivre les terrassements et le réglage mécanique de couches structurantes de voiries ou le remblaiement de tranchées.
 - Régler manuellement des couches structurantes d'une partie de voirie.
 - Compacter des couches structurantes d'une partie de voirie ou le remblai d'une tranchée de faible profondeur.
2. Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie
 - Construire des petits ouvrages maçonnés d'un aménagement urbain ou rural.
 - Poser des pavés et des dalles manufacturées.
 - Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie d'un aménagement urbain ou rural.
 - Mettre en œuvre des produits manufacturés de type bordures, caniveaux.
3. Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte
 - Poser les gaines, les fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible.
 - Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort.
 - Poser un collecteur d'eaux pluviales et réaliser les branchements

Blocs de compétences

RNCP38080BC01 — Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie

LISTE DE COMPÉTENCES

- Effectuer les opérations préalables aux interventions en sécurité sur un chantier d'un aménagement urbain ou rural.
- Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux.
- Suivre les terrassements et le réglage mécanique de couches structurantes de voiries ou le remblaiement de tranchées.
- Régler manuellement des couches structurantes d'une partie de voirie.
- Compacter des couches structurantes d'une partie de voirie ou le remblai d'une tranchée de faible profondeur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 06 h 00 min

A partir d'un plan fourni, de consignes écrites et de travaux préalablement réalisés, le candidat implante une partie d'ouvrage, il effectue les terrassements manuels, le réglage et le compactage de couches structurantes de la partie de voirie à traiter.

- Questionnement à partir de production(s) : 00 h 20 min

Se référer au paragraphe "Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s)" du présent document page suivante.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 06 h 20 min

RNCP38080BC02 — Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie

LISTE DE COMPÉTENCES

- Construire des petits ouvrages maçonnés d'un aménagement urbain ou rural.
- Poser des pavés et des dalles manufacturées.
- Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie d'un aménagement urbain ou rural.
- Mettre en œuvre des produits manufacturés de type bordures, caniveaux.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle

: 10 h 00 min

A partir d'un plan fourni, de consignes écrites et de travaux préalablement réalisés, le candidat implante et réalise un ouvrage comprenant plusieurs parties :

- la construction d'un petit ouvrage en maçonnerie ou en béton armé
- la pose de bordures avec ou sans caniveaux

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 10 h 00 min

RNCP38080BC03 — Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte

LISTE DE COMPÉTENCES

- Poser les gaines, les fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible.
- Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort.
- Poser un collecteur d'eaux pluviales et réaliser les branchements.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 07 h 00 min

A partir d'un plan fourni, de consignes écrites et de travaux préalablement réalisés, le candidat implante et réalise un ouvrage comprenant plusieurs parties :

- la construction d'un réseau sec enterré courant fort et courant faible
- la construction de tout ou partie d'un ouvrage de raccordement d'eaux pluviales

Questionnement à partir de production(s) : 00 h 20 min

Se référer au paragraphe "Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s)" du présent document page suivante.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 07 h 20 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les entreprises de travaux publics des domaines de la route ou des réseaux enterrés ;
- les entreprises de bâtiment et de travaux publics (terrassement, construction et rénovation de voiries, aménagements urbains, assainissement, réseaux de télécommunications) ;
- les services de voirie des collectivités locales

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Compagnon voiries et réseaux divers, compagnon routier, maçon voiries et réseaux divers ;
- Ouvrier en voiries, ouvrier voiries et réseaux divers, ouvrier routier ;
- Paveur, paveur-bordureur, poseur de bordures et caniveaux, poseur de voies ferrées, régaleur sur voiries ;
- Agent d'exploitation des routes, agent d'entretien de la voirie et des réseaux divers, agent d'exploitation de la voirie et des réseaux divers, agent de maintenance de la voirie et des réseaux divers.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution relatifs à l'attestation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Intervention sur des matériaux ou produits contenant de l'amiante :

Dans le cas où l'employeur souhaiterait affecter ce professionnel sur un chantier dont les sols sont reconnus amiantifères, ou à des travaux de retrait, ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, il devra au préalable s'assurer que ce dernier a été formé et évalué conformément l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Intervention à proximité de réseaux électriques sous tension :

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010

relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage : il impose à l'employeur, dans certaines situations et selon les cas, de former ses salariés et de les habilitier. Cette réglementation s'applique notamment aux personnels des entreprises de travaux publics qui sont amenés à réaliser certaines opérations à proximité ou au contact de canalisations électriques souterraines non consignées, d'installations électriques pour la production, la

conversion, la distribution ou l'utilisation de l'énergie électrique, quel que soit le domaine de tension.

Conduite d'engins :

Lorsque le professionnel effectue les tâches habituellement confiées au suiveur d'un engin de chantier, celles-ci devront être réalisées conformément à la législation en vigueur. Dans le cas de l'utilisation d'un engin, le professionnel devra être en possession d'une autorisation de conduite délivrée sur la base de la recommandation CACES® R482. Dans le cadre de la réalisation des activités définies dans le périmètre du titre professionnel maçon VRD, cette recommandation ne s'applique pas pour l'emploi visé.

Intervention en milieu confiné :

Le certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés, « CATEC® » de la recommandation R447 et R472, répond à une obligation des employeurs lors de l'élaboration d'un permis de pénétrer pour toute opération nécessitant une intervention humaine en milieu confiné. L'article L. 4121-1 du code du travail stipule que « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Dans le cadre de la réalisation de travaux de pose de réseaux, cette recommandation ne s'applique pas pour les activités visées par ce titre professionnel maçon VRD.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 893 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B0X30 — Ouvriers peu qualifiés de l'extraction et des travaux publics · tension 3/5 (Modérée) B0X31 — Ouvriers qualifiés de l'extraction et des travaux publics · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	36 630
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	20 %
Familles professionnelles (FAP)	B0X30 — Ouvriers peu qualifiés de l'extraction et des travaux publics B0X31 — Ouvriers qualifiés de l'extraction et des travaux publics B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education) .

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 200 €
Selon la branche	7 067 € – 7 391 €
Prise en charge	Branches concernées
7 200 €	Valeur par défaut · 207 branches
7 391 €	CPNE Entreprises des activités du déchet et de la propreté urbaine, CPNE Travail Temporaire, CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics, CPNEF de la Branche des organismes de formation, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 067 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	28/10/2028
Date de dernière délivrance possible	28/10/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	602	1	81 %	80 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP31605

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP31605

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr.

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38080/>

Où se former

Formations référencées	39
Organismes	16
Régions couvertes	10
Prix indicatif	2 703 € – 16 170 €
Durée	251 – 840 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	52
Organismes gestionnaires (CFA)	32
Organismes formateurs	47
Régions couvertes	12
Départements couverts	37
Organismes certifiés Qualiopi	46
Sessions	de 01/2025 à 12/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	05/2026 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	3 617 €
Coût moyen par dossier	1 809 €
Durée moyenne	130 h
Période	12/2025 – 03/2026
France compétences	94 %
Reste à charge titulaire	6 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.